

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 453/2010)

SECTION 1: Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit :	Mélange
Nom du produit :	BARRIERE A INSECTES
Code du produit :	4700
Identification du produit :	Aérosol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Fonction ou catégorie d'utilisation : Produits biocides

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

RONT PRODUCTION
ZI du Val d'Argent – 24 rue de Salonique
95100 ARGENTEUIL - FRANCE
Tel : 01 39 80 12 12 – Fax : 01 39 80 99 33

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays Organisme/Société Adresse Numéro d'urgence

FRANCE ORFILA +33 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]Afficher les informations CLP + la classification DPD dans la section 2.1

Aerosol 3 H229

Texte complet des phrases H: voir section 16

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Eléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Mentions de danger (CLP) : H229 – Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur

Conseils de prudence (CLP) :

- P102 - Tenir hors de portée des enfants
- P210 – Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage
- P260 - Ne pas respirer les aérosols
- P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
- P301+P310 – EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P101 - En cas de consultation d'un médecin, garde à disposition le récipient ou l'étiquette
- P331 - NE PAS faire vomir
- P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F

Phrases supplémentaires : L'emballage doit être éliminé en tant que déchets dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

Contient : Géraniol (cas n° 106-24-1) : 0.085 % m/m

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur du produit	%	Classification selon le règlement CE 1272/2008 (CLP)	Classification selon la directive 67/548/CEE
Azote	(n° CAS) 7727-37-9 (Numéro CE) 231-783-9	1 - 5	Compressed gas, H280	Non classé
Alcohols, C9-11, ethoxylated	(n° CAS) 68439-46-3	0,1 - 1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318	Xn; R22 Xi; R41
Sodium N-lauroylsarcosinate	(n° CAS) 137-16-6 (Numéro CE) 205-281-5 (N° REACH) 01-2119527780-39	0,1 - 1	Acute Tox. 2 (Inhalation), H330 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318	T; R23 Xi; R41 Xi; R38
Citric acid monohydrate	(n° CAS) 5949-29-1 (Numéro CE) 201-069-1 (N° REACH) 01-2119457026-42	< 0,1	Eye Irrit. 2, H319	Xi; R36
Géraniol	(n° CAS) 106-24-1 (Numéro CE) 203-377-1	< 0,1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 4, H413	Xi; R38

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation :

Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.

Premiers soins après contact avec la peau :

Enlever les vêtements et chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Premiers soins après contact oculaire :

En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.

Premiers soins après ingestion :

Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin. Mettre la victime au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation :

L'inhalation de vapeurs peut causer des difficultés respiratoires.

Symptômes/lésions après contact avec la peau :

Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation.

Symptômes/lésions après contact oculaire :

Le contact direct avec les yeux est probablement irritant.

Symptômes/lésions après ingestion :

Ingestion peu probable.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseils aux médecins : traiter de façon symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés :

Eau pulvérisée. Mousse résistant à l'alcool. Poudre sèche. Dioxyde de carbone.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Non inflammable.

Réactivité en cas d'incendie : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : La décomposition thermique génère : Oxydes d'azote. Oxydes de carbone (CO, CO₂). Dioxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Les projections d'aérosols enflammés éclatant sous une trop forte pression due à l'incendie sont à contrôler. Pour éviter les surpressions refroidir les aérosols avec de l'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Mesures à prendre dans le cas de percement ou d'écrasement d'aérosols provoquant des fuites de produits contenus dans les aérosols. Ecarter toute source d'ignition. Aérer la zone. Ne pas fumer. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Evacuer et restreindre l'accès.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Ne pas toucher le produit. Évacuer la zone.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Veiller à une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Nettoyer rapidement les épandages. Recueillir le reliquat à l'aide d'une matière absorbante non combustible. Terre. Vermiculite. Sable. Les mélanges de déchets contenant du butane / propane ne doivent pas pénétrer dans les canalisations ou les égouts où des vapeurs pourraient s'accumuler et s'enflammer.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable. Utiliser seulement l'équipement spécifié approprié à ce produit et à sa pression et température d'utilisation. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est prévu. Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols. Toutes les précautions doivent être prises pour éviter un départ de feu lors de la perforation accidentelle par les fourches d'un chariot pendant la manipulation de palette d'aérosols. Ne pas percer, ne pas faire chuter, ne pas écraser les cartons et les aérosols. Toutes précautions d'usage doivent être prises lors des chargements ou déchargements des véhicules afin d'éviter la chute des aérosols. Ne pas pulvériser ni près, ni vers une flamme, un corps incandescent, un appareil électrique en fonctionnement - Ne pas fumer. Récipient sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage. Entreposer et manipuler comme s'il existait toujours un sérieux risque d'incendie/d'explosion et de danger pour la santé.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité de stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Conserver à une température ne dépassant pas 50 °C. Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Utiliser des équipements électriques/mécaniques mis à la terre.

Conditions de stockage : Recommandations applicables pour les entrepôts et réserves dans lesquels sont stockés des aérosols.
Il est recommandé de débanaliser les aérosols dans le stock. La zone " aérosols " doit être délimitée soit à l'aide d'un grillage métallique à maille maxi de 5cm, formant une cage, soit à l'aide de murs, afin d'éviter les projections d'aérosols risquant d'enflammer le reste du stock. Ne pas fumer. Afin de limiter les risques de chute, il convient de positionner les palettes le plus près possible du sol. Si les colis sont gerbés, il convient de s'assurer que ceux des couches inférieures ne s'écrasent pas (risque de fuites par compression).
Il est recommandé :
- de ventiler les locaux et de ne stocker aucun aérosol à proximité d'une source de chaleur, y compris les rayons solaires, étincelles et flammes nues
- d'utiliser la procédure de feu, en cas de travaux.
Conserver dans un endroit sec et bien ventilé.
. Protéger du gel.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection des mains : Porter des gants appropriés.
Protection oculaire : Lunettes de sécurité.
Protection de la peau et du corps : Prévoir une protection de la peau adaptée aux conditions d'utilisation.
Protection des voies respiratoires : Porter un appareil respiratoire approprié.
Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide
Couleur : incolore à légèrement jaune.
Odeur : caractéristique.
Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
pH : 8 - 8,5
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible
Point de fusion : Aucune donnée disponible
Point de congélation : Aucune donnée disponible
Point d'ébullition : Aucune donnée disponible
Point d'éclair : Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible
Pression de vapeur : Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible
Densité relative : Aucune donnée disponible
Solubilité : complètement soluble.
Log Pow : Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

BARRIERE A INSECTES – 4700

Viscosité, dynamique :	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives :	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes :	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité :	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Flamme nue. Rayons directs du soleil. Etincelles. Protéger du gel.

10.5. Matières incompatibles

Boîtier aérosols en métal, ne pas mettre en contact avec les oxydants, acides ou bases. Acides forts. Oxydants forts. Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. Oxydes d'azote.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Alcohols, C9-11, ethoxylated (68439-46-3)

DL50 orale rat 1200 mg/kg
DI 50 cutanée rat 2000 - 5000 mg/kg

Sodium N-lauroylsarcosinate (137-16-6)

DL50 orale rat > 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l) 1 - 5 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
pH: 8 - 8,5

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
pH: 8 - 8,5

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Cancérogénicité : Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité pour la reproduction : Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

BARRIERE A INSECTES – 4700

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) :	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) :	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration :	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles :	Peut déclencher une réaction allergique.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Eviter le rejet dans l'environnement.

Alcools, C9-11, ethoxylated (68439-46-3)

CL50 poisson 1 11 - 23 mg/l 96 heures
CE50 Daphnie 1 9 - 13,4 mg/l 48 heures

12.2. Persistance et dégradabilité

Alcools, C9-11, ethoxylated (68439-46-3)
Persistance et dégradabilité Facilement biodégradable.
Biodégradation 60 % 28 jours

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des Déchets : Evacuer les aérosols usagés ou endommagés sur des sites de décharge autorisés. Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

UN1950=AÉROSOLS inflammables

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

- Classification: 2.2

14.4. Groupe d'emballage

-

14.5. Dangers pour l'environnement

- Matière dangereuse pour l'environnement :

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	EQ	Cat.	Tunnel
	2.2	5A	-	2.2	-	1L	190 327 344 625	E0	3	E

IMDG	Classe	2°Etq	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ
	2.2		-	SP277	F-D,S-U	63 190 277 327 344 959	E0

IATA	Classe	2°Etq	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	Note	EQ
	2.2	-	-	203	75 kg	203	150 kg	A985 A14 A167	E0
	2.2	-	-	Y203	30 kg G	-	-	A985 A14 A167	E0

Pour les quantités limitées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.4 et le IATA partie 2.7.
Pour les quantités exceptées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.5 et le IATA partie 2.6.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/ législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH
Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Autres informations, restrictions et dispositions
Légales :

Directive Générateur Aérosol 75/324/CEE et ses adaptations . Directive européenne 98/8/CE du 16/02/98 relative à la mise sur le marché des produits biocides.

Type de produit (Biocide)

18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
19 - Répulsifs et appâts

Actif biocide :

Géranol (cas n° 106-24-1) : 0.085 % m/m

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

SECTION 16: Autres informations

Sources des données :

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations :

Imp. DL4.

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 2 (Inhalation)

Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 2

Acute Tox. 4 (Oral)

Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4

Aerosol 3

Aerosol, Category 3

Aquatic Chronic 4

Dangereux pour le milieu aquatique ☐ Danger chronique, Catégorie 4

Compressed gas

Gaz sous pression : Gaz comprimé

Eye Dam. 1

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1

Eye Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2

Skin Irrit. 2

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur
H302 Nocif en cas d'ingestion
H315 Provoque une irritation cutanée
H318 Provoque des lésions oculaires graves
H319 Provoque une sévère irritation des yeux
H330 Mortel par inhalation
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques

R22 Nocif en cas d'ingestion
R23 Toxique par inhalation
R36 Irritant pour les yeux
R38 Irritant pour la peau
R41 Risque de lésions oculaires graves
T Toxique
Xi Irritant
Xn Nocif

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit